



LIVRET D'ACCUEIL DES RESIDENTS

Résidence Simone VEIL



**10, rue Bourgelat
94700 MAISONS-ALFORT**

BIENVENUE A LA RESIDENCE SIMONE VEIL

La résidence Simone VEIL est un EHPAD, c'est à dire un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. La Résidence Simone VEIL, ouverte en septembre 1997, a été inaugurée par Mme Simone VEIL en 2004.

La résidence Simone VEIL est située dans un quartier commerçant de la ville de Maisons-Alfort, près du Pont de Charenton et de l'Ecole Vétérinaire.

Le bâtiment compte 56 chambres individuelles et un accueil de jour de 7 places.

Des locaux collectifs permettent aux résidents une vie sociale en partageant des moments tels que les repas dans la salle à manger, l'animation au salon du deuxième étage, et des moments plus intimes dans les autres parties communes de l'établissement.

La vie à la résidence se déroule dans un cadre chaleureux avec le plus grand respect et la plus stricte dignité de la personne, de ses droits et ses libertés, et avec, en contrepartie, l'acceptation des règles liées à la vie en collectivité.

L'établissement respecte la charte des droits et libertés de la personne accueillie et la charte de l'association ISATIS.

Cette résidence est gérée par ISATIS, association à but non lucratif dont le siège est au Kremlin-Bicêtre.

La directrice Anna LEFEVRE-MALEC



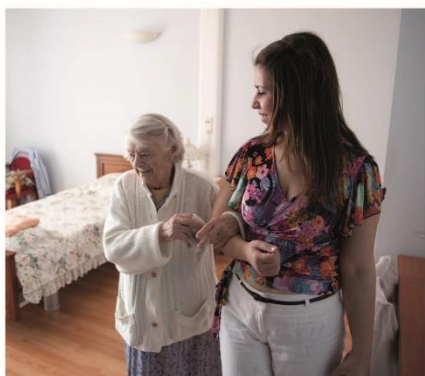
SOMMAIRE

BIENVENUE A LA RESIDENCE SIMONE VEIL	2
SOMMAIRE.....	3
L'ASSOCIATION.....	4
L'ADMISSION.....	5
FRAIS DE SEJOUR.....	5
VOTRE LOGEMENT	6
ESPACES COMMUNS.....	6
L'ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE.....	7
L'ANIMATION ET LES ATELIERS.....	8
MEDECIN TRAITANT— TRAITEMENTS MEDICAUX.....	8
UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS	9
DIVERS.....	9
ACCES ET CONTACTS.....	10



isatis
association

Association à but non lucratif au service des personnes âgées



...Des liens ...Des lieux

Accompagner avec bienveillance
Accueillir dans des lieux de vie
adaptés et chaleureux
Soutenir les liens familiaux et sociaux

Créée en 1989, Isatis aujourd'hui

21 établissements et services
1 000 professionnels
2 000 personnes accompagnées
► à domicile, accueil de jour, service de soins
► en accueil temporaire
► en établissement : EHPAD, résidence autonomie, petite unité de vie



Le projet associatif encourage

Le savoir-faire des professionnels
La réflexion éthique
La dynamique d'innovation
L'expertise Alzheimer
L'accompagnement des aidants

www.isatis.asso.fr

L'ADMISSION

PROCEDURE D'ADMISSION

Le dossier d'admission peut être retiré à l'accueil ou bien être adressé par la poste ou par mail sur simple demande. Il est composé d'un dossier médical, de la plaquette de l'établissement et d'un dossier administratif.

La Résidence est habilitée à **l'aide sociale**, ce qui permet aux personnes n'ayant pas suffisamment de ressources de pouvoir y prétendre, sous réserve de validation de la demande auprès du département de domicile du résident.

Les résidents peuvent également recevoir **l'APL**. Une demande doit être alors effectuée lors de l'admission auprès des services concernés.

Une fois les dossiers complétés et remis à l'établissement, vous recevrez une réponse écrite du suivi du dossier.

Dans l'hypothèse d'une admission possible, une visite médicale de pré admission aura lieu sur l'établissement avec le médecin coordonnateur et la psychologue. Le Directeur vous recevra afin d'évaluer vos besoins et vous expliquer le fonctionnement de l'établissement.

Si la Résidence a la capacité de vous accueillir, l'admission est prononcée.

La famille est ensuite avertie de la décision. Si elle est positive, le candidat se trouve en liste d'attente pour une future place.

CONTRAT DE SEJOUR ET RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Les documents vous seront remis au maximum dans les 15 jours suivant votre arrivée et devront être signés au maximum 1 mois après l'admission. Un Projet d'Accompagnement Personnalisé, précisant vos besoins et vos attentes, sera co-construit avec vous dans les deux mois

qui suivent votre entrée. Vous devrez le signer et il sera annexé au contrat de séjour.

FRAIS DE SEJOUR

PRIX DE LA JOURNÉE ET CHARGES ANNEXES

Il est composé du tarif d'hébergement et du tarif dépendance dont les montants sont révisés chaque année. Ils sont affichés à l'entrée de l'établissement.

Un dépôt de garantie est demandé, hormis pour les bénéficiaires de l'Aide Sociale ; il correspond à 30 jours de tarif hébergement.

La dépendance est évaluée en fonction du degré d'autonomie du résident selon la grille AGGIR, déterminé en lien avec l'équipe médicale de l'établissement.

Le tarif fixé annuellement par arrêté du Conseil Départemental comprend :

- un tarif hébergement journalier
- un tarif dépendance journalier en fonction du GIR.

Ce tarif inclut la fourniture et l'entretien du linge de maison, ainsi que la fourniture des protections en cas de besoin.

Ce prix de journée ne comprend pas :

- Les communications téléphoniques
- Les visites médicales et consultations de spécialistes
- Les produits d'hygiène (savon, dentifrice...)
- Les dépassements de frais de médicaments hors remboursement de la sécurité sociale
- Les boissons
- Les services mis à disposition par l'établissement mais gérés par des professionnels extérieurs (pédicure, kiné, coiffeur...)

AIDES FINANCIERES

Plusieurs aides financières peuvent être obtenues pour le paiement du prix de journée :

- les résidents peuvent bénéficier d'une allocation personnalisée au logement par la caisse d'allocations familiales (**APL**)

- pour les personnes de plus de 60 ans, en fonction de votre degré d'autonomie (GIR 1 à 4) une allocation personnalisée à l'autonomie (**APA**) peut être accordée par le Conseil Départemental du département d'origine

- en cas de ressources insuffisantes, l'**Aide Sociale à l'hébergement** est consentie après accord de la Commission Départementale.

Le dossier est à constituer auprès de la mairie du département d'origine du résident avant son entrée.

VOTRE LOGEMENT

Les chambres sont individuelles se trouvent réparties au sein de 4 unités de 14 logements. Elles sont équipées d'une salle d'eau avec toilettes, d'une prise téléphonique, d'une antenne de télévision et d'un appel malade.

L'abonnement téléphonique reste à votre charge.

Les chambres ne sont pas meublées. Seul le lit médicalisé est proposé par l'établissement. Vous pourrez ainsi personnaliser votre logement avec votre mobilier personnel. L'agent technique pourra vous aider lors de l'emménagement, ainsi que pour accrocher vos tableaux.

Vous pourrez recevoir votre famille et vos amis soit dans votre chambre, soit dans les espaces communs.

ESPACES COMMUNS

SALLE A MANGER

Au rez-de-chaussée, une salle à manger permet aux résidents de prendre leurs repas en étant



accompagnés si besoin. Cette salle est climatisée.

Les repas sont servis en salle à manger, sauf le petit déjeuner servi en chambre à partir de 8h.

Les plateaux repas en chambre sont exceptionnels et uniquement pour raisons médicales.



Le déjeuner est servi à 12H00 et le dîner à 18H30.

Le goûter est servi à 16H00.

Le salon de coiffure

Il permet aux résidents de se faire coiffer sur place. Chaque semaine un coiffeur extérieur vient tous les jeudis Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'agent d'accueil.



TERRASSE EXTERIEURE



Aux beaux jours, la terrasse permet aux résidents de prendre le goûter et de partager des moments de convivialité en famille ou entre amis.

SALLE DE KINESITHERAPIE

Une salle de kinésithérapie est mise à la disposition des professionnels au 1^{er} étage.

Les résidents conservent le libre choix de leur kinésithérapeute.

L'ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

SUIVI MEDICAL ET PARAMEDICAL

Les résidents conservent le libre choix de leur médecin traitant et de leurs kinésithérapeutes, orthophonistes, pédicures...

L'équipe soignante coordonne les soins et définit avec le résident son projet d'accompagnement. Elle gère votre traitement et son renouvellement en lien avec la pharmacie. Les infirmiers(ères) peuvent organiser les trajets en ambulance lors de rendez-vous extérieurs.

En cas d'hospitalisation, l'équipe médicale dirige le résident, muni de son dossier médical, vers une structure adaptée et en informe l'entourage dans les meilleurs délais.

UN PEDICURE

Il assure des soins aux personnes âgées qui le souhaitent.

Chacun, peut, sur prise de rendez-vous auprès de l'accueil ou du secrétariat, bénéficier des services d'un pédicure.

COURRIER

Une boîte aux lettres personnelle est proposée à l'accueil. A défaut, le courrier est remis au résident ou aux proches.

VISITES

Les horaires de visite conseillés sont de 11h à 20h30. Les familles souhaitant visiter leur parent occasionnellement le matin avant 11 heures doivent veiller à ne pas perturber les soins.

SORTIES

Les sorties ou repas pris à l'extérieur doivent être signalés à l'accueil ou au secrétariat dans la mesure du possible 48 heures à l'avance,

pour une meilleure organisation du service.



OBJETS DE VALEURS OU BIJOUX

L'établissement décline toute responsabilité en cas de disparition ou de vol. Cependant, les objets de valeur ou bijoux peuvent être déposés dans un coffre (demande à formuler auprès de la secrétaire). Les résidents disposent s'ils le souhaitent de la clé de leur chambre.

ENTRETIEN DU LINGE

Le linge de maison (draps, taies d'oreillers, couverture, serviettes de toilette et de table) est fourni et entretenu par l'établissement.

L'entretien du linge personnel est assuré

par l'établissement. Le linge doit être déposé à l'admission à la lingère qui le marquera.

Ne sont pas entretenus les articles fragiles ou volumineux et plus généralement tout ce qui ne supporte pas le traitement industriel.

CULTE

L'établissement peut organiser la venue d'un représentant de toute religion à votre demande. Si vous souhaitez être accompagné, vous pouvez en parler au Directeur.

Une messe est organisée une fois par mois.

L'ANIMATION ET LES ATELIERS

Les animations se déroulent au salon du deuxième étage. Ce dernier est climatisé.

L'animation, dont l'organisation et la coordination sont gérées par l'une animatrice, permet au résident de s'intégrer à l'établissement tout en respectant ses goûts, son rythme de vie et sa personnalité.

Elle permet d'instaurer une certaine convivialité, de créer des liens entre les résidents, de conserver une vie sociale et de stimuler les capacités de chacun.

Un programme d'animations est défini et affiché en début de chaque semaine par l'animatrice.

Des animations variées sont proposées telles que :

- atelier mémoire,
- gymnastique douce,
- jeux collectifs divers,
- ateliers créatifs,
- atelier bien-être,
- goûters mensuels d'anniversaire en musique...

Des fêtes ont lieu régulièrement et rythment les événements de l'année :

- journées à thème selon saisons,
- fête de Noël...

MEDECIN TRAITANT— TRAITEMENTS MEDICAUX

Le médecin traitant du résident est responsable du suivi médical de son patient. C'est lui qui continue à lui prescrire l'ensemble des traitements et examens nécessaires à sa pathologie. Le résident conserve le libre choix de son médecin traitant.



Le médecin coordonnateur, salarié de la résidence, permet de mettre en place des protocoles de prise en charge par les équipes, en accord avec le médecin traitant pour le

bien-être des résidents.

Il rencontre les résidents avant leur entrée en établissement.

Il peut s'entretenir avec le médecin traitant à leur sujet et proposer des traitements ou examens complémentaires

Les médicaments, prescrits par le médecin traitant, sont livrés par une pharmacie de la ville, sous blister, et sont distribués par les infirmiers tout au long de la journée.

UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS

SERVICE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

- Directeur
- Comptable
- Secrétaire
- Agents d'accueil
- Responsable technique
- Lingère

SERVICE SOINS

- Médecin coordonnateur
- Cadre infirmier
- Infirmier(e)s
- Psychologue
- Aides-soignants
- Aides médico-psychologiques
- Agents de soins

SERVICE ANIMATION

- Animatrice

SERVICE RESTAURATION

- Prestataire équipe Elior Restauration

SERVICE BIO-NETTOYAGE

- Agents de bio-nettoyage

DIVERS

REGLES DE VIE

Tout résident doit respecter les règles de vie en collectivité.

Un règlement de fonctionnement est remis à chaque résident lors de son admission au sein de l'établissement.

DROITS ET INFORMATIONS

Les données informatiques sont enregistrées et conservées dans le respect de la confidentialité de chaque résident, selon les principes définis dans la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

CONSEIL DE VIE SOCIALE

Il a pour but d'impliquer les résidents, les familles et le personnel dans la vie de l'établissement.

Lors des réunions de ce conseil (3 fois par an au minimum), chaque représentant peut s'exprimer sur le fonctionnement de la résidence et de proposer des



améliorations. Le dernier compte rendu est affiché au niveau du panneau d'informations générales.

COMMISSIONS

Commission Animation

Elle se réunit 2 fois par an pour évoquer les activités en cours, faire le bilan et proposer des idées de sorties, d'activités ou ateliers.

Commission Menu

Elle se réunit trimestriellement pour l'élaboration des menus selon 2 cycles de 5 semaines (un cycle Automne/Hiver et un cycle Printemps/Eté).

Les menus peuvent être modifiés pour tenir compte des conditions atmosphériques et des produits arrivant sur le marché.

VOS INTERLOCUTEURS ET COORDONNEES

-standard et accueil : 01 49 77 64 00

-mail : residenceveil@isatis.asso.fr

-directeur : M. TOURNETTE sur RDV

-cadre infirmier : Mme SALAMON sur RDV

-comptabilité : Mme NOEL de 10h – 18h
(sur RDV du lundi au vendredi)

-Secrétariat : Mme BENSAIDI de 9h – 17h
(sur RDV du lundi au vendredi)

ACCES ET CONTACTS

ACCES RESIDENCE SIMONE VEIL ET ACCUEIL DE JOUR

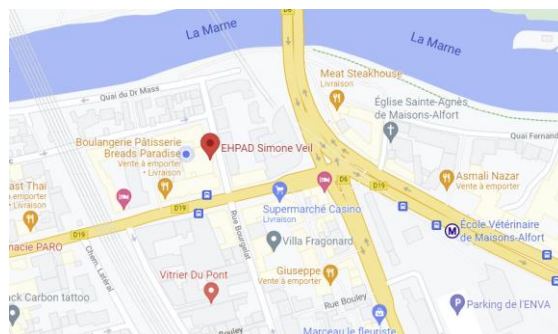
METRO LIGNE 8 :

STATION MAISONS-ALFORT ECOLE
VETERINAIRE

BUS :



125 107 103 181 104 24



CONTACTS

10, rue Bourgelat – 94700 Maisons-Alfort

☎ 01 49 77 64 00

Courriel : residenceveil@isatis.asso.fr

**ACCUEIL
OUVERT DE 10h
à 16h 7jours sur 7**

Des liens, des lieux

Accueillir...

Lorsque les plus vieux d'entre nous ont des difficultés pour accomplir les actes de la vie courante, Isatis s'engage à les aider dans leur choix d'un lieu pour vivre dignement.

Isatis met son savoir-faire au service des personnes pour les accueillir, les accompagner, soutenir les liens qui les unissent à leurs proches et préserver leur autonomie jusqu'à leur fin de vie.

Isatis propose des solutions adaptées et diversifiées, en offrant des services souples et modulables, à domicile comme en hébergement.

L'association s'engage à soutenir ce fragile équilibre qui permet aux plus vulnérables d'être indépendants sans être isolés, soignés sans être infantilisés, en sécurité tout en étant libres.

.... sans rupture ni précipitation

Isatis souhaite éviter l'entrée brutale ou prématurée en établissement et atténuer les conséquences de la rupture avec le domicile. L'association agit pour préserver les habitudes de vie, favoriser la qualité des liens nouveaux entre la personne et les professionnels, maintenir les liens familiaux et sociaux.

Les proches ont besoin d'être soutenus et reconnus dans leur rôle. Isatis est attentif à leur parole et à leurs émotions. Ses projets associent les personnes et les familles.

En établissement ou à domicile, Isatis accompagne la personne et son entourage, jusqu'à la fin de la vie. Les derniers instants pour être ensemble nécessitent de la part des professionnels attention, chaleur, vigilance. De la qualité de ce moment dépend aussi la vie de ceux qui restent.

... en faisant vivre des pratiques éthiques

Isatis développe une démarche éthique avec les professionnels, les familles et les personnes accueillies. Elle contribue à réfléchir au sens de l'accompagnement, de s'interroger sur les modes d'intervention, le respect des droits, de la parole et des attentes des personnes.

L'association mobilise les professionnels autour de cette démarche pour faire progresser leurs connaissances, leur savoir-faire et leur savoir-être et leur demande de mettre la bientraitance au cœur de leur pratique.

... au sein d'un territoire

Isatis inscrit ses établissements et services dans leur territoire en tant qu'acteurs du développement local.

L'association cherche à maintenir les relations entre les générations, porteuses de richesse pour chacun et pour la collectivité. Elle propose d'être un lieu d'échanges et de mémoire, de faire le lien entre les savoirs.

Isatis s'appuie sur son expertise et son expérience pour contribuer aux innovations et conduire des projets avec des partenaires, afin de répondre aux besoins des populations fragilisées.